

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Vu la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifiée par la LOI n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Vu l'article 6 IV in fine de la LOI n° 2020-1379 disposant que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. [...] Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs. »

Procès-Verbal de la séance ordinaire du Comité Syndical du 17 juin 2021 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

ANDRE René	HATRI Aïcha	LORENTZ Maurice
BECKER Patrick	MEDVES Jean-François	SEGURA Olivier
COLIN Jean-Marie	GUERMANN Bernard	PHILIPPE Lionel
FERRERO Marc	RICCI Roland	
KASPAR-COTRUPI Angèle	ZENNER Bernard	
LUCCHINI Marc	FRANIATTE Éric	
POUGET Clémence	MATHIEU Bertrand	
RENAUX Patricia	CINO Frédéric	
SCHULTZ Laurent	SCHIVRE Marc	
TSCHIRSCH Laurent	TACCONI Pierre	
VEINNANT Bernard	BALCERZAK Roland	
ZIEGLER Damien	PARPETTE Jerry	
BERNARDI Alessandro	ROBINET David	
BEY Michèle	BASTIEN Laure	
CORAZZA Jean-Luc	FRIIO Marie-Rose	

Procurations :

HERFELD Marie-Laurence	a donné procuration à	BECKER Patrick
SCHITZ Denis	a donné procuration à	BECKER Patrick
MELEO Guy	a donné procuration à	POUGET Clémence
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
WEIS Mathieu	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
JURCZAK Serge	a donné procuration à	MEDVES Jean-François
THOMMES Thierry	a donné procuration à	ZENNER Bernard
HERGAT Michel	a donné procuration à	MATHIEU Bertrand
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	TACCONI Pierre
BAUR Denis	a donné procuration à	BASTIEN Laure
LOGEARD Flavien	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
FRADELLA Cédric	a donné procuration à	SEGURA Olivier

Absents excusés :

PAULY Elsa

Absents non excusés :

BARILLARO Jeremy	DEISS Murielle	DEUTSCH André	ENGELMANN Fabien
GRILLO Marie	HOLSENBURGER Alexandre	LOPICO Aurélie	
SCHUTZ Sylvie	WATRIN Audrey	VETZEL Caroline	
OCTAVE Henri	BLUDZUS Josette	REBSTOCK-PINNA Alexandra	

La séance débute à 18h06.

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
 Présents : 29
 Procurations : 12
 Absents : 19

Pendant le point 2 :

Arrivée de Mme RENAUX, Mme HATRI, Mme BEY, M. FERRERO et M. ANDRE pendant le point 2.
 Monsieur ANDRE quitte la séance et revient avant le vote.

Membres en exercice : 60
 Présents : 29
 Procurations : 12
 Absents : 19

Au point 3 :

Membres en exercice : 60
Présents : 34
Procurations : 12
Absents : 14

Au point 4 :

Monsieur LUCCHINI ne participe pas au vote du point 4 car intéressé à l'affaire.

Membres en exercice : 60
Présents : 33
Procurations : 12
Absents : 15

Au point 5 :

Monsieur SCHREIBER (2 procurations), Madame RENAUX et Monsieur TSCHIERSCHE ne participent pas au vote du point 5 car intéressés à l'affaire.

Membres en exercice : 60
Présents : 31
Procurations : 10
Absents : 19

Au point 10 :

Monsieur MEDVES (procurations) et Monsieur LORENTZ (procurations) ne participent pas au vote car intéressés à l'affaire.

Membres en exercice : 60
Présents : 32
Procurations : 10
Absents : 18

Au point 14 :

Monsieur SCHREIBER (2 procurations) et Monsieur VEINNANT ne participent pas au vote car intéressés à l'affaire.

Membres en exercice : 60
Présents : 32
Procurations : 10
Absents : 18

La séance est levée à 19h05.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU
DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU
SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de Mission PDU et Cités du SMiTU
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU
PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU

Le quorum est atteint à 18h06. Le Président déclare la séance ordinaire du Comité Syndical du SMiTU ouverte.

Le Président remercie en préambule, Madame la Maire de Yutz d'avoir mis à disposition la salle de l'Amphy de Yutz pour cette réunion du Comité Syndical du SMiTU.

Le Président informe l'assemblée que le groupe de travail créé pour travailler sur les parts des collectivités s'est réuni le 3 mai 2021 et la prochaine réunion aura lieu le 23 juin 2021 avec un représentant par communes non agglomérées et avec un représentant par communauté d'agglomération.

Il précise que dès qu'une proposition sera trouvée, elle sera inscrite à l'Ordre du Jour du Bureau et du Comité Syndical du SMiTU.

Le Président explique que des difficultés se sont présentées pour récupérer, à la demande de certains élus, le nombre de kilomètres qui sont parcourus sur leurs communes via la SPL Trans Fensch. Le SMiTU les a reçus il y a une huitaine de jours.

DELIBERATION N° 2021/I-33 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Président présente le point 1 qui concerne la délibération n°2021/I-33 sur la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Alessandro BERNARDI, délégué de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°2021/I-34 - PROPOSITION DE MODIFICATION DE CIRCULATION DU RESEAU EN PERIODE VACANCES SCOLAIRES ET SAMEDIS :

Monsieur Bernard VEINNANT présente le point 2 qui concerne la délibération n°2021/I-34 sur la proposition de modification de circulation du réseau en période vacances scolaires et samedis qui entreront en vigueur à compter du 6 juillet 2021.

Le Président remercie Monsieur Bernard VEINNANT pour son travail et son investissement sur le sujet :

« Avoir des concertations avec les Maires concernés, cela prend beaucoup de temps et tu l'as fait. Je précise que ce sujet a été présenté au Bureau Syndical du 2 juin 2021. La Commission Transport et Réseau se prononce favorablement. Le Comité des Partenaires s'est abstenu sur ce point. »

Monsieur Bernard VEINNANT demande la parole :

« Merci Président. Je complète les propos du Président sur le Comité des Partenaires. Nous nous sommes réunis avec eux lundi soir. En fait, ils se sont abstenus parce qu'il y avait une économie de kilomètres. Ils ne peuvent pas cautionner une économie de kilomètres. Cependant, ils ont reconnu qu'il y avait des avancées sensibles, notamment sur les samedis afin de pouvoir acheminer les salariés sur leurs lieux de travail. Ainsi que sur des renforcements de dessertes.

Ils ont partagé le fait qu'il y a un certain nombre de dessertes qui promènent des banquettes vides et que nous nous devons de ne pas laisser ces choses en l'état. »

Monsieur Pierre TACCONI demande la parole :

« Merci Président. En tant que Maire de Guénange, nous avons reçu Bernard sur ce point et c'est grâce à cet échange et parce que nous savons qu'il y a encore un travail à mener sur le réseau, que pour préserver l'avenir de la Ville de Guénange votera pour ce point. »

Monsieur Laurent SCHULTZ demande la parole :

« Je souhaiterais intervenir car je n'ai pas tout compris dans les documents que vous nous avez fait parvenir. Notamment sur la ligne S01, y a-t-il des prévisions de changement sur l'offre de la S01 dans le sens Basse-Ham vers Thionville ? Et à l'inverse, y a-t-il des modifications dans le sens Thionville vers Basse-Ham ? Aujourd'hui, des usagers Yussois et Thionvillois qui vont travailler et qui embauchent le samedi matin avant 8h30 sur la zone du Tilly pour aller au Carrefour Market notamment ainsi qu'à Basse-Ham vers l'Intermarché avant 8h00. J'aurais voulu savoir si ces horaires sont maintenus ou non ? Car cela n'apparaît pas dans les documents. »

Monsieur Bernard VEINNANT demande la parole :

« Le samedi, sur l'antenne Basse-Ham, il y aura une desserte à l'heure plus un rajout de 2 lignes le matin pour aller sur Thionville à 7h15. J'ai bien compris que c'était dans l'autre sens. Mais les remontées, les observations, les comptages qui ont été faits n'indiquent pas de besoins spécifiques là-dessus. Maintenant, si tu le dis Laurent, qu'il y a des besoins, nous regarderons. Mais nous n'avons pas été saisi de demandes particulières sur ce sujet, ce secteur et ce sens-là.

Monsieur Laurent SCHULTZ demande la parole :

« Nous sommes régulièrement sollicités en Mairie. Il y a des gens qui, forcément, n'ont pas des moyens considérables et pour qui prendre le bus est important pour se rendre à leurs travaux au Carrefour Market et à l'Intermarché. Je pense à ces gens-là, demain s'ils n'ont plus de bus pendant les vacances scolaires parce qu'il n'y a plus d'école... J'espère en tout cas que ma demande sera bien prise en compte. »

Le Président remercie Monsieur Laurent SCHULTZ pour son intervention :

« De toutes façons, ce n'est pas écrit dans le marbre. S'il y a des adaptations à faire, nous pourrons les faire en cas de besoins. »

Monsieur Laurent SCHULTZ demande la parole :

« Une question Monsieur le Président, les 6 000 kilomètres épargnés, sauvés, appelez-les comme vous voulez, c'est sur quelle base ? La base du plan de réseau existant ? Ou bien sur la base du plan de réseau qui était auparavant sur le week-end ? Je ne sais pas si j'ai été clair ? Sur le plan hors vacances scolaire ? Et par rapport à avant, sur le dispositif sur les années précédentes ? Merci. »

Monsieur Bernard VEINNANT répond :

« Sur le plan de base hors vacances scolaires. Et par rapport à avant, je n'ai pas fait le calcul. »

Monsieur Bernard GUERMANN demande la parole :

« Sur cette nouvelle proposition qui est très intéressante, ce que j'aimerais et je l'ai dit plusieurs fois, c'est que nous puissions compléter aussi cette proposition avec l'impact financier sur les communes. Je sais qu'aujourd'hui, nous parlons juste des trajets, mais il faudrait aussi que nous puissions mesurer l'impact financier sur les communes. Je pense que c'est important. »

Le Président répond :

« Je ne sais pas si tu étais là en début de séance lorsque nous avons évoqué le groupe de travail qui à la demande des communes isolées, travail sur ce sujet. Il nous manquait des éléments que Keolis nous a fournis. Notamment parce que vous vouliez savoir le nombre de kilomètres parcourus sur l'ensemble de vos communes. Nous venons de les obtenir. Trans Fensch était incapable de nous les donner. Et la prochaine réunion a lieu le 23 juin 2021. Sont dans ce groupe de travail, un représentant par communes isolées. »

Le point est adopté avec 38 voix pour et 3 abstentions (Mme POUGET + procuration et M. SCHULTZ).

DELIBERATION N°2021/I-35 - DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Monsieur Pierre TACCONI présente le point 3 qui concerne la délibération n°2021/I-35 sur la décision modificative n°1.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le point est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°2021/I-36 - CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DE TITRES DE TRANSPORT PAR LA COMMUNE D'ILLANGE :

Monsieur Pierre TACCONI présente le point 4 qui concerne la délibération n°2021/I-36 sur la convention pour la prise en charge de titres de transport par la commune d'Illange.

Monsieur Marc LUCCHINI, Maire d'Illange, de ne participe pas au vote car intéressé à la l'affaire.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le point est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°2021/I-37 - CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DE TITRES DE TRANSPORT PAR LA VILLE DE THIONVILLE :

Monsieur Pierre TACCONI présente le point 5 qui concerne la délibération n°2021/I-37 sur la convention pour la prise en charge de titres de transport par la ville de Thionville.

Monsieur Roger SCHREIBER, Monsieur Laurent TSCHIERSCH et Madame Patricia RENAUX ne participent pas au vote car intéressés à l'affaire.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le point est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°2021/I-38 - MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2021 :

Monsieur Bernard VEINNANT présente le point 6 qui concerne la délibération n°2021/I-38 sur la modification de la grille tarifaire 2021.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le point est approuvé à l'unanimité des membres présent.

DELIBERATION N°2021/I-39 - MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2021 :

Monsieur Bernard VEINANT présente le point 7 qui concerne la délibération n°2021/I-39 sur la modification des Conditions Générale de Vente 2021.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le point est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°2021/I-40 - ANNULATION DETTE KILOMETRES COMMERCIAUX NON PARCOURUS 2020 DUES PAR LA SPL TRANS FENSCH AU PROFIT DU SMiTU :

Monsieur Pierre TACCONI présente le point 8 qui concerne la délibération n°2021/I-40 sur l'annulation de la dette des kilomètres commerciaux non parcourus en 2020 dues par la SPL Trans Fensch au profit du SMiTU.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le point est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°2021/I-41 - ANNULATION DETTE REGULARISATION DES COMPENSATIONS TARIFAIRES 2020 DUES PAR LA SPL TRANS FENSCH AU PROFIT DU SMiTU :

Monsieur Pierre TACCONI présente le point 9 qui concerne la délibération n°2021/I-41 sur l'annulation de la dette de régularisation des compensations tarifaires 2020 dues par la SPL Trans Fensch au profit du SMiTU.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le point est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°2021/I-42 - SUBVENTIONS POUR ACHAT D'ABRI VOYAGEURS :

Monsieur Roland BALCERZAK présente le point 10 qui concerne la délibération n°2021/I-42 sur les demandes de subventions pour l'achat d'abri voyageurs.

Monsieur MEDVES Jean-François, et Monsieur LORENTZ Maurice ne participent pas au vote car intéressés à l'affaire.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le point est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°2021/I-43 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL D'EXPLOITATION DU P+R DE METZANGE :

Monsieur Bernard VEINNANT présente le point 11 qui concerne la délibération n°2021/I-43 sur la convention de mise à disposition du local d'exploitation du P+R de Metzange.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le point est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°2021/I-44 - COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES DU PLAN DE MOBILITE - COMITE DE PILOTAGE ET COMITE TECHNIQUE :

Monsieur Patrick BECKER présente le point 12 qui concerne la délibération n°2021/I-44 sur la composition des Commissions Consultatives du Plan de Mobilité, du Comité de Pilotage et du Comité Technique.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le point est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°2021/I-45 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION PERMANENTE DU PRESIDENT :

Monsieur le Président présente le point 13 qui concerne la délibération n°2021/I-45 sur les décisions prises en vertu de la délégation permanente du Président.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises en vertu de la délégation permanente du Président.

DELIBERATION N°2021/I-46 - ATTRIBUTION DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU PRESIDENT DU SMITU THIONVILLE FENSCH :

Monsieur Patrick BECKER présente le point 14 qui concerne la délibération n°2021/I-46 sur l'attribution de la protection fonctionnelle au Président du SMiTu Thionville Fensch.

Le Président, Monsieur Roger SCHREIBER et Monsieur Bernard VEINNANT ne participent pas au vote car intéressés à l'affaire.

Monsieur Pierre TACCONI demande la parole :

« Sans m'exprimer sur le fond du dossier, j'avais une question sur la protection juridique des élus du SMiTU dans l'ensemble. Je suis surpris de la présence de l'obligation de délibérer sur l'attribution de la protection juridique fonctionnelle. Je pensais que d'une manière générale, surtout vu le début de mandat que nous avons eu, je pensais qu'elle était de fait pour les élus ? »

Madame Isabelle AUBURTIN-COLNOT répond :

« Oui, bien sûr, il y a une assurance pour la responsabilité des élus qui existe. Dans ce cas, nous sommes plus dans une protection fonctionnelle parce que nous allons au tribunal pour diffamation et qu'il y a de la consignation à faire, des avocats à payer. Nous sommes obligés de délibérer pour que nous puissions émettre tous les mandats utiles et nécessaires. Mais bien entendu, il y a une assurance responsabilité qui existe. »

Monsieur le Président rajoute :

« J'ai envie de dire que nous avons le même cas à la ville de Thionville sur un autre sujet. »

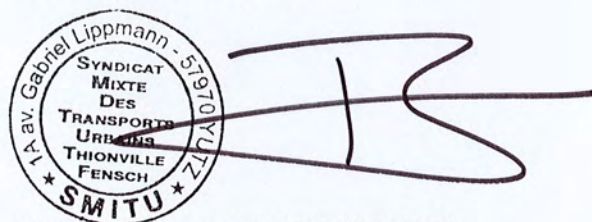
Monsieur Patrick BECKER demande la parole :

« Je tiens à préciser que même chez nous, dans nos communes, nous avons souvent une délégation permanente afin de pouvoir ester en justice lorsque nous sommes attaqués. Mais malheureusement, mon avocate et mon conseiller juridique demandent à chaque fois que nous délibérions pour préciser que le Conseil est bien informé de la démarche. Même si c'est une délégation permanente surement pour apporter plus de poids dans cette action. »

Le point est approuvé à l'unanimité des membres présents.

L'Ordre du Jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h05.

Le secrétaire de séance,



Monsieur Alessandro BERNARDI,
Délégué de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.